GRAND CONSEIL

Postulat Claire Peiry-Kolly / Solange Berset 278.05
DEE

Demande d'audit externe du Service public de l'emploi

(Dépôt et développement)

Le Service public de l'emploi (SPE) est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi dans le canton de Fribourg. Ses objectifs sont la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi, un développement positif du marché du travail par la mise en place d'un éventail de mesures adapté et l'assurance d'un marché du travail transparent afin de faciliter la compréhension pour tous les interlocuteurs et partenaires.

On a pu lire dans le quotidien fribourgeois « La Liberté » que le fonds de l'emploi est à sec alors qu'il se montait à plus de 11 millions à fin 2003, que le canton a injecté deux millions en février dernier. Selon le SPE, la situation est due à la très forte augmentation du nombre de personnes en fin de droit. Un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relate que le SPE a adapté son offre afin de faire face à cette augmentation en juin 2003 déjà et qu'il a pu gérer l'afflux de personnes en fin de droit et leur offrir la mesure appropriée. Or la situation d'aujourd'hui n'a pas été prévue.

Les collectivités publiques devront donc ouvrir leur bourse et les bénéficiaires, ainsi que ceux qui les emploient, subiront ou subissent déjà les conséquences.

De plus il est constaté que notre canton bat des records de cherté dans la gestion du chômage selon le rapport du Secrétariat à l'économie (Seco) qui analyse les chiffres de l'année 2003 de tous les cantons suisses, Fribourg se retrouve à 11 points au-dessus de la moyenne suisse.

Ces constats sont préoccupants et le manque de vision du SPE nous inquiète; aussi demandons-nous qu'une analyse soit faite au moyen d'un audit externe.

Nous demandons à connaître les raisons de cette situation.

Pourquoi, malgré le constat d'une augmentation sensible, dès le début de l'année 2003 du nombre de demandeurs d'emploi en fin de droit LACI, aucune mesure n'a été prise afin de corriger cet état de fait (augmentation soit du nombre d'entreprises, soit du nombre d'emplois auprès d'associations, canton et communes) et surtout d'en prévoir et d'assurer le financement ?

Quels sont les éléments constitutifs de la cherté de la gestion ? Qui est responsable des projections liées à l'utilisation du fonds de l'emploi ? Qui étudie l'évolution du nombre de personnes en fin de droit ? Qui se soucie de l'adéquation de l'offre (nombre + financement) ? Quelles mesures vont être prises pour le futur ? Nous souhaitons une réponse à ces questions et demandons que ce rapport examine également de manière approfondie le fonctionnement du service ainsi que la qualité de la gestion des ressources humaines du service.

Nous demandons qu'un audit externe analyse les raisons de ce dysfonctionnement.

(Sig.) Claire Peiry-Kolly et Solange Berset, députées
et 30 cosignataires

16 mars 2005